# ARRETE PORTANT ACCEPTATION

# D’UNE DEMANDE DE MUTATION

**Le Maire de ...........................**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la demande de M……………………………. classé(e) dans le grade …………………………………… en qualité de ………………………………. sollicitant une mutation auprès de la commune de ………………………. à compter du ……………………….. ;

 Vu l’arrêté de ….. *(autorité territoriale qui recrute)* en date du …. recrutant M. / Mme …… par voie de mutation à compter du…….

**A R R E T E**

Article 1er : La demande de mutation de M…………………………, né(e) le ……………………… auprès de ……………………………. est acceptée à compter du ………………………

Article 2 : L’intéressé(e) cessera d’exercer ses fonctions à compter du …………………….. et sera radié(e) des effectifs de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

 - notifié à l'intéressé(e),

 - transmis au comptable de la collectivité,

 - transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PUBLIE LE :

Notifié à l'agent le : Fait à ..........................., le .......................

(date et signature) Le Maire,